



CANTON DE VAUD
PLAN DIRECTEUR CANTONAL DES RIVES VAUDOISES DU LAC LÉMAN

COPPET

SITUATION EXISTANTE

AFFECTATIONS (typologie simplifiée) (À TITRE INDICATIF)

	hors périmètre
	plan d'affectation cantonal
	zones urbanisées (faible, moyenne, forte densité - centre localité)
	zones mixtes urbanisées et verdure
	zone d'utilité publique
	zone d'activité
	zone intermédiaire
	zone de camping
	zone de verdure
	zone agricole-maraîchère
	zone viticole
	aire forestière
	zone à plan spécial
	affectation suspendue (non approuvée par le Conseil d'Etat)
	Limites communales

EQUIPEMENTS

	golf
	plage
	camping
	port
	débarcadère
	parking
	STEP
	chantier naval
	passage sous-voie existant
	amarrages pour pêcheurs professionnels

MESURES DU PLAN DIRECTEUR CANTONAL

AFFECTATIONS

	aire d'utilité publique à créer
	aire de verdure à créer
	aire d'activités à créer
	aire d'habitation à créer
	aire agricole à créer
	aire para-agricole à créer
	zone de protection biologique supérieure
	secteur de rive biologiquement sensible
	cours d'eau
	aire à restructurer par plan spécial (PAC, PQ, PPA)

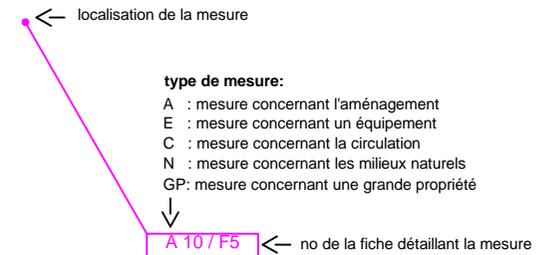
EQUIPEMENTS A CREER OU A RESTRUCTURER

	parking
	plage
	camping
	port
	débarcadère
	interruption de la circulation
	voie d'accès à la rive
	passage sous-voie
	grandes propriétés
	réaménagement de la route cantonale

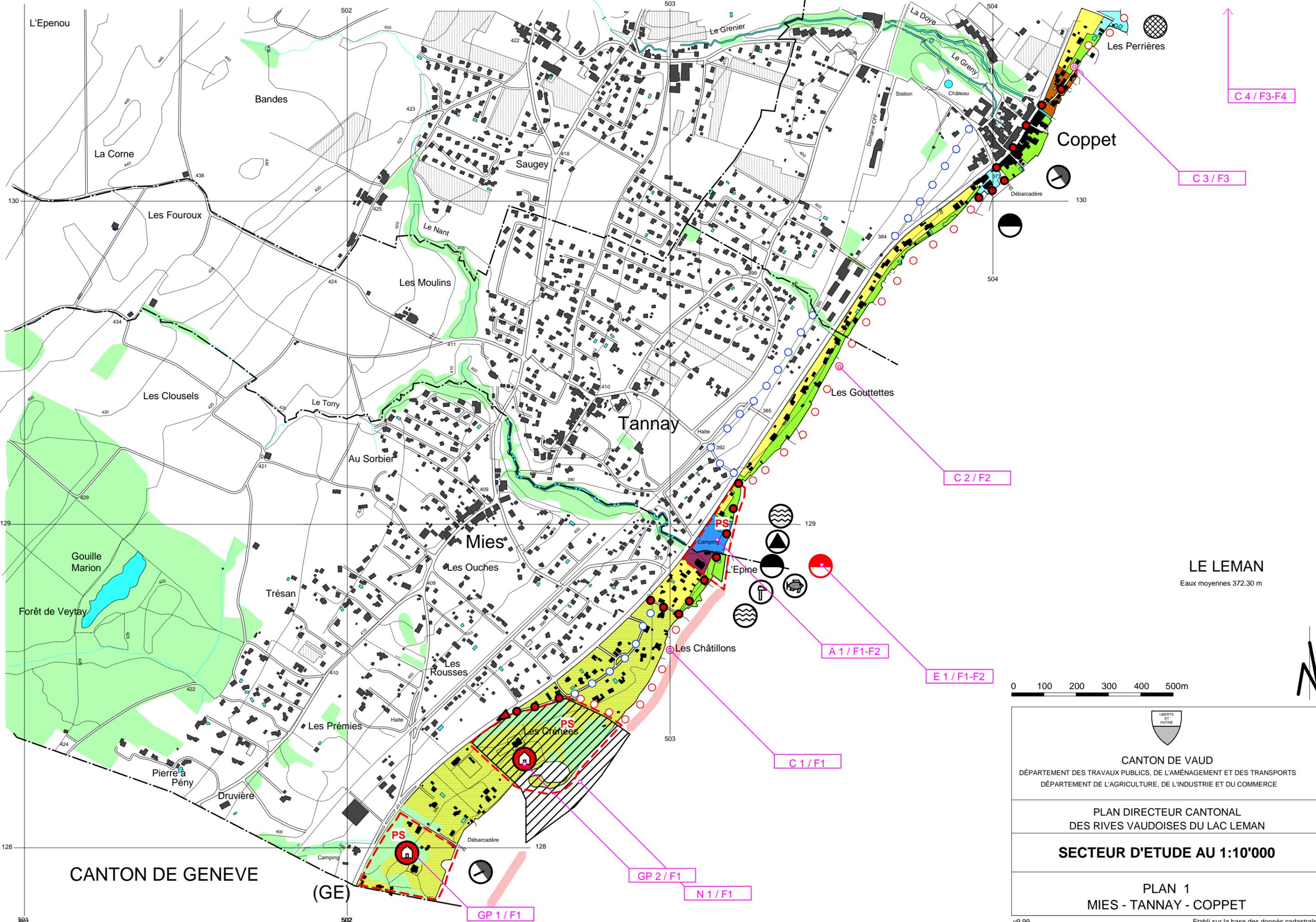
POTENTIALITES

	aire d'utilité publique potentielle
	aire d'habitat potentielle
	aire de verdure potentielle
	aire d'activités potentielle
CHEMIN	
	chemin existant confirmé
	cheminement à créer dont l'assiette est proposée à +/- 5m.
	cheminement à localiser par étude de détail
	variante de tracé (existante ou à créer), à prendre en compte dans les études de détails

MESURES



 CANTON DE VAUD DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AMÉNAGEMENT ET DES TRANSPORTS DÉPARTEMENT DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE
PLAN DIRECTEUR CANTONAL DES RIVES VAUDOISES DU LAC LEMAN
SECTEURS D'ETUDE AU 1:10'000
LEGENDE



LE LEMAN
Eaux moyennes 372.30 m



 CANTON DE VAUD DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AMÉNAGEMENT ET DES TRANSPORTS DÉPARTEMENT DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE
PLAN DIRECTEUR CANTONAL DES RIVES VAUDOISES DU LAC LEMAN
SECTEUR D'ETUDE AU 1:10'000
PLAN 1 MIES - TANNAY - COPPET

CANTON DE GENEVE

(GE)



CANTON DE VAUD
PLAN DIRECTEUR CANTONAL DES RIVES VAUDOISES DU LAC LÉMAN

NO FICHE : 3 **COMMUNE :** COPPET **Mise à jour :** 26.10.1999

No mesure : C3 **Référence :** Plan 1

Lieu-dit : LES PERRIÈRES **Domaine :** Cheminements, circulations

Caractéristiques du site :
La faible bande de terrain sise entre la route cantonale et la rive, entre les communes de Coppet et Founex, est occupée par des habitations résidentielles. La valeur écologique du site est faible.

Aucune liaison piétonne ne relie de manière satisfaisante ces deux localités.

Objectif	Mesure
Réaliser de manière prioritaire le chemin piéton entre le bourg de Coppet et le site de la STEP.	Lancer les études permettant de définir l'assiette du cheminement riverain. Vérifier et au besoin modifier le règlement de la zone pour autoriser la création d'un chemin. Mettre à l'enquête et construire le cheminement.

Affectation(s) actuelle(s)	Changement d'affectation <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
-----------------------------------	---

Instance(s) responsable(s) de la mise en oeuvre Commune Canton	Service(s) concernés SAT SESA
---	--

Référence à d'autres mesures :

No mesure : C4 **Référence :** Plan 1

Lieu-dit : LES SAULES-LES CHARMETTES **Domaine :** Cheminements, circulations

Caractéristiques du site :
La faible bande de terrain sise entre la route cantonale et la rive, entre les communes de Coppet et Founex, est occupée par des habitations résidentielles. La valeur écologique du site est faible.

Aucune liaison piétonne ne relie de manière satisfaisante ces deux localités.

Objectif	Mesure
Réaliser à terme la liaison piétonne entre le bourg de Coppet et le port de Founex.	Lancer les études permettant de définir l'assiette du cheminement riverain, en tenant compte des différentes variantes possibles. La réalisation de ce tronçon est laissée à l'appréciation des communes de Coppet et Founex.

Affectation(s) actuelle(s)	Changement d'affectation <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
-----------------------------------	---

Instance(s) responsable(s) de la mise en oeuvre Commune Canton	Service(s) concernés SAT SESA
---	--

Référence à d'autres mesures : Fiche 4 - Founex